## Nº 7679<sup>6</sup>

### CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

# PROJET DE LOI

portant introduction de mesures temporaires relatives à l'application des articles 12 et 18 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire dans le cadre de la lutte contre le Covid-19

\* \* \*

# DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(15.12.2020)

### Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 8 décembre 2020 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### PROJET DE LOI

portant introduction de mesures temporaires relatives à l'application des articles 12 et 18 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire dans le cadre de la lutte contre le Covid-19

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 8 décembre 2020 et dispensé du second vote constitutionnel :

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 17 novembre 2020 ;

#### se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 14 votants, le 15 décembre 2020.

Le Secrétaire général, Marc BESCH La Présidente, Agny DURDU